



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du lundi 19 décembre 2022 à 18 heures 00
Salle du conseil municipal – Mairie de Mondeville
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 19 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mondeville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents : Catherine AUBERT, Georgette BENOIST, Pascale BOURSIN, Stéphanie BLANCHEMAIN, Hélène BURGAT, Didier FLAUST, Jean-Marie-GUILLEMIN, Guy LECOEUR, Didier LIZORET, Josiane MALLET, Dominique MASSA, Fabienne MOREL, Marc POTTIER, Olivier VELASQUEZ

Absents excusés sans pouvoir : Aurélie BARRE-RIBET, Damien DE WINTER, Catherine GODARD, Joël JEANNE, Aude LE CAM, Nadine LEFEVRE-PROKOP, Gérard LENEVEU, Marie-France MOLLET, Isabelle PIERRE, Florence REVEL-BREE, Serge RICCI

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLEMIN

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

- Adoption du compte-rendu du comité du 29 novembre 2022
- Prospective financière
- Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Opération de rénovation de la piscine de Colombelles et demandes de subventions
- Appel à candidatures pour siéger au CST
- Questions diverses.

Adoption du compte-rendu du comité du 29 novembre 2022

Unanimité du comité.

Madame Pascale BOURSIN, nouvelle élu désignée par le conseil municipal de Cormelles le Royal en remplacement de Madame Aude LE CAM démissionnaire, est installée au sein du comité.

Prospective financière présentée par Madame Ingrid DEBLEDS

Madame DEBLEDS présente l'état du budget et les sommes nécessaires au rétablissement des comptes du SIVOM, avec ou sans opération de rénovation de la piscine.

Le budget 2022 dégage un autofinancement négatif de – 77 667 euros.

La section d'investissement est déficitaire de – 211 767 euros.

Le fond de roulement doit impérativement être rétabli pour garantir les dépenses de fonctionnement courantes.

La prospective, notamment pour 2023, a été construite avec des dépenses de fluides qui ne peuvent être évaluées aujourd'hui avec fiabilité.

La masse salariale a été estimée avec une hausse annuelle de 2,5%.

Les participations des communes pour 2023 devront donc être revues à la hausse.

Des délibérations ou conventions seront demandées par la trésorerie pour justifier de ces participations nouvelles.

Une banque a fait une première offre de prêt pour les travaux de la piscine : deux prêts relais pour les dépenses qui seront couvertes par le FCTVA (versement en n+2) et les subventions et un prêt à long terme pour le solde dû par le SIVOM. Les annuités pour les 3 prochaines années sont estimées à 150 000,00 euros.

D'autres offres doivent parvenir au SIVOM. Un choix devra intervenir pour décider ou pas d'un report des premières annuités du nouvel emprunt en 2024 (en fonction du coût de ce report). Ce pour que l'année 2023 soit moins impactante pour les budgets des communes, et pour absorber les deux emprunts qui se terminent en 2023.

Madame BURGAT indique que l'Etat a annoncé une reconduction du dispositif de filet de sécurité en 2023.

Des économies seront réalisées pendant la période de fermeture de Colombelles en dépenses de personnel (100 000,00 euros correspondant au coût des vacataires).

Des discussions seront conduites avec caen la Mer pour redéployer le personnel de la piscine de Colombelles. Cela ne peut se faire que sur la base du volontariat.

A l'étude également, la possibilité que les éducateurs sportifs interviennent dans les services loisirs ou périscolaires des communes du SIVOM.

Une rencontre avec les agents doit être organisée en janvier.

Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur GUILLEMIN informe le comité de la nécessité, comme chaque année, d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2023
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 240,97 €	10 060,24 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	117 000,00 €	29 250,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	157 240,97 €	39 310,24€

Opération de rénovation de la piscine de Colombelles et demandes de subventions

Le tableau du coût de la piscine (et financements attendus) a été transmis en amont du comité à tous les conseillers.

Il a été construit à partir des résultats des appels d'offres.

Madame BURGAT précise qu'après plusieurs discussions en comité des maires et en commission Finances-Travaux du 15 décembre, il est proposé de maintenir le programme complet de l'opération. Notamment d'engager la rénovation de deux bassins et des plages. En effet, le reste à charge du

deuxième bassin (subvention et FCTVA déduit) ne constitue pas une dépense lourde eu égard au coût total des travaux et permettra d'aller au bout de l'opération de rénovation. Il est rappelé que les tests à l'arrachage réalisés au fond du grand bassin ne sont pas bons et que ces travaux incomberont dans tous les cas au syndicat à moyens termes.

Le comité, à l'unanimité, accepte le programme de travaux et les demandes de subventions.

Il est proposé d'organiser un point presse début janvier avec tous les maires.

Appel à candidature pour le CST (4 titulaires et 4 suppléants)

Sont candidats :

Nadine LEFEVRE PROKOP / Josiane MALLET / Didier LIZORET / Dominique MASSA / Catherine AUBERT
Fabienne MOREL / Pascale BOURSIN

En l'absence des élus de Giberville, il est convenu de leur demander si certains sont volontaires avant de constituer, par arrêté de la Présidente, la liste définitive.

Divers

Evolution du service informatique

La commune de Colombelles a fait savoir son souhait de se retirer du service informatique. Ses besoins augmentant justifient la création d'un poste.

Une étude doit être faite sur le volume des interventions nécessaires pour Giberville et Cuverville qui resteront seules dans ce service ainsi que pour le SIVOM.

Le responsable informatique du SIVOM peut se trouver dans la situation de n'avoir plus assez de missions, à moins d'être transféré à Colombelles.

Madame BURGAT propose qu'une convention soit passée pour ce qui est du SIVOM avec la ville de Mondeville. Certaines installations (téléphonie) leur sont communes.

Monsieur GUILLEMIN, dont la commune n'a pas adhéré au service informatique, précise qu'il fait appel à un prestataire pour un coût annuel de 19 000,00 euros.

Il va donc être demandé au responsable informatique de faire un état des besoins des deux communes restantes et de construire un cahier des charges pour ces deux communes en vue de la recherche d'un prestataire.

La séance est levée à 18h50

Le secrétaire
Jean-Marie GUILLEMIN



La Présidente
Hélène BURGAT